

**VILLE DE REIMS  
COMITE TECHNIQUE  
Séance du 28 janvier 2021**

**1. Adoption des procès-verbaux des 4 novembre 2020 :**

Adopter et la SAFPT nous somme abstenue car lors de ce CT nous avant était déconnecté et 2 décembre 2020  
Reporté au prochain CT car la CGT n'est pas présent aujourd'hui.

**2. Comité technique – Modification du règlement intérieur – Tenue des instances en visioconférence**

Adopter, Les CT en visioconférence auront lieux que pendant la crise sanitaire présente et future.

**3. Direction des sports – Organigramme**

Adopter, C'est la mise en place dès aujourd'hui d'une Direction-Adjointe dans la perspective des JO de PARIS 2024

**4. Etat des emplois Modification**

Adopter

**QUESTION DES ORGANISATION SYNDICALS**

**SAFPT est le seul syndicat à avoir poser des questions lors de ce CT**

**5. Quand seront mises en place les dispositions concernant le décret sur le forfait mobilité durable du 9 décembre 2020 ?**

Nous avons obtenu la mise en place du [décret n°2020-1547 du forfait mobilités durables](#) , qui vous permet obtenir une prime annuelle de 200 euro pour les agents venant travailler en vélo ou en covoiturage et en respectant se décret. Cela nous serras peut être présenté au prochain CT

**6. Pouvons-nous avoir le recensement des postes informatiques dans les services mis à disposition du personnel ainsi que leurs évolutions?**

La RH nous informe qu'il a que 11 borne informatique actuellement, Notre syndicat après réfection ne comprend pas pourquoi il n'y a pas plus de borne informatique ou tablette disponible pour accéder à ALIZE.

Il ne faut pas oublier que avec ALIZE vous avez accès à la pose de vos congé et au future RTT que vous allez avoir et même valider votre CREPS.

**7. A propos des agents de la REMS, et autres, serait-il possible d'avoir une note explicative concernant la mise à disposition des agents et que cette note soit diffusée.**

Nous avons obtenu une future note explicative concernant la mise à disposition et qui serra diffuser au agent concerné.

**8. Quand comptez-vous faire des CREPS à chaque agent tous les ans, au service Education et par quel moyen comptez-vous les mettre en place ?**

La RH et l'éducation admet que cela est difficile car il y a 3 évaluateur pour 450 agent , actuellement plusieurs piste sont cours de réflexion et nous fait rappeler que tous agent demandant un entretien individuel (CREPS) il lui sera accordé.

Notre syndicat fera tous ce qu'il peut pour que 450 agent puisse faire tous leur CREPS chaque année.

**9. Pourquoi les organisations syndicales ont elle été bannies de leur accès à alizé, nous n'avons plus accès à l'annuaire, liste d'abonnement, etc. ?**

Nous avons obtenu la mise en place de la future charte informatique concernant les syndicats pour retrouver l'accès à ALIZE .Elle serra peut être présenté au prochain CT.

**10. Nous souhaiterions être conviés aux réunions des groupes de travail au sein de L'Education (ASEM), étant donné que nous validons les changements les concernant en CT.**

Oui le dialogue syndical. Avec cette question nous a permis d'êtres convier à l'accès au groupe de travail comme le principe d'une charte collaborative.

Le dialogue social doit se faire avec les organisations syndicales.

**11. Pourriez-vous instaurer un groupe de travail concernant l'obtention des chèques déjeuner en vue des 1607 heures (5 chèques au lieu de 4) et par la même nous y convier bien sûr.**

Nous avons obtenu un futur groupe de travail sur sujet mais qu'après avoir fini les autres groupes travail déjà en route et les autre a venir (1607, temps d'habillage et de douche, la gestion des horaire variables)

**Notre organisation syndical veillera que c'est réponse soit réellement mis en place.**